



D.2025.10.08.8.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 8 Octobre 2025

8 - COMMUNICATION

8.2 – Convention de partenariat entre Tisséo Collectivités et l'association Film Recherche et Développement Durable (FReDD). Approbation et autorisation de signer la convention n° 2024-1049.

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Depuis 2010, l'association FReDD mène des actions de sensibilisation aux enjeux du réchauffement climatique et de la préservation de l'environnement au travers du Festival International du film d'Environnement — FReDD. Ce festival, aujourd'hui l'un des plus importants festivals de cinéma du genre en France, a lieu chaque année en octobre et offre une programmation riche et diversifiée à l'ensemble de ses publics, pour que chacun et chacune, quel que soit son âge, sa culture, ses envies, puisse réfléchir à la manière d'habiter le monde et imaginer des futurs désirables.

Tisséo Collectivités a répondu favorablement à la sollicitation de l'association car la mobilité fait partie des thématiques à valoriser dans le cadre de ce festival. L'association FReDD souhaite encourager le grand public à questionner ses pratiques de mobilités et notamment l'inciter à recourir aux transports en commun, dont le réseau Tisséo. Et Tisséo Collectivités voit également une opportunité de renforcer l'engagement de ses usagers habituels mais aussi de les sensibiliser plus globalement au développement durable.

Il est proposé dès lors d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat ainsi que les engagements réciproques de chaque partie pour l'édition 2025.

Tisséo Collectivités s'engage à :

- Verser une participation financière d'un montant de 2.000,00 € HT (deux mille euros hors taxes).
- À participer à une plateau radio sur la thématique « Mobilité : comment transformer nos usages » ;
- Assurer la promotion du festival sur différents supports, à savoir :
 - La diffusion d'un visuel sur écrans dans les Linéo et les salles des billets de station de métro,
 - La diffusion d'une annonce sur les quais du métro.

En contrepartie, l'APPN 31 s'engage à :

- Faire figurer le logo de Tisséo Collectivités sur les documents de communication de l'association et du festival ;
- À réaliser les supports de communication (visuels et annonce métro) aux formats demandés par Tisséo Collectivités, à respecter la procédure fournie ainsi qu'à prendre en charge les frais de duplication de l'annonce sonore ;
- A réaliser une animation sur un site Tisséo, en dehors de la période du festival, et dans la limite de la capacité de Tisséo à la recevoir et en fonction de la disponibilité de l'association et de ses intervenants.
- Effectuer la demande de versement (mentionnant le montant et le numéro de délibération auprès de Tisséo Collectivités), et l'accompagner du cerfa 12156-06 dûment complété.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le versement d'une participation financière de 2 000 € H.T (deux mille euros hors taxes) à l'association Film Recherche et Développement Durable (FReDD).

ARTICLE 2 : DIT que la dépense sera inscrite au chapitre 011 du budget de Tisséo Collectivités de 2025.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer la convention n° 2025-1045 avec l'association Film Recherche et Développement Durable (FReDD).

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES